

Des VOIX: Non.

M. L'ORATEUR: Si le premier ministre n'a pas l'assentiment unanime de la Chambre, sa motion est retirée. Je mets donc aux voix la motion primitive.

M. POULIOT: Il s'agit ici de la priorité des ordres inscrits au nom du Gouvernement.

Le très hon. M. MACKENZIE: Nullement.

M. L'ORATEUR: Le très honorable Mackenzie King, appuyé par le très honorable M. St-Laurent, propose:

Que le débat sur l'Adresse en réponse au discours que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé devant les deux Chambres du Parlement soit le premier article à l'ordre du jour du lundi 8 décembre prochain, et que cet article soit suivi des avis de motions et des ordres inscrits au nom du Gouvernement, nonobstant toute disposition contraire de l'article 15.

La Chambre adopte-t-elle la motion?

M. DIEFENBAKER: J'ai repris mon siège, monsieur l'Orateur, mais j'ai encore la parole.

Voici dans quelle situation nous nous trouvons présentement: si la motion est adoptée, les honorables députés seront rationnés à l'égard de tout sujet que le Gouvernement voudra bien leur permettre d'aborder. Telle est exactement la situation, qu'il y ait consentement unanime ou non.

Le très hon. MACKENZIE KING: Puis-je demander à l'honorable député pourquoi il s'est opposé à ce qu'on conservât ces mots dans la motion?

M. DIEFENBAKER: Lorsque mon très honorable ami sollicite l'indulgence de la Chambre, c'est qu'il a quelque chose en vue. Dans le présent cas, voici où il voulait en venir. Il ferait adopter ce projet de résolution, en apparence banal, puis nous saisirait de l'autre, qui ne nous accorderait qu'un seul jour pour l'étude des questions dont nous désirons saisir la Chambre. Je tiens à dire au premier ministre que je n'ajouterai pas aux citations, puisque certaines de ses déclarations opposent un démenti à celles qu'a formulées le ministre actuel de la Justice (M. Ilsley) en exposant l'attitude du cabinet. Ces déclarations au sujet du régime parlementaire ne valent plus, étant donné que certains ministres du présent gouvernement ont pris sur eux de déterminer l'avenir du pays sans tenir compte du Parlement. On me demande de quel droit je serai frustré. Si j'accepte la proposition, —et je prie le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Mackenzie) de bien noter ceci,—je n'aurai pas l'occasion d'exposer au pays la situation dans laquelle se trouve actuellement l'ancien combattant.

Le très hon. M. MACKENZIE: Ce n'est pas exact. C'est absolument faux. L'honorable député aura amplement l'occasion de discuter cette question.

Une VOIX: Assoyez-vous!

Le très hon. M. MACKENZIE: Jamais aucun tory ne pourra me forcer à reprendre mon siège.

L'hon. M. ROWE: Le ministre se propose-t-il de présenter une motion, lui aussi?

M. DIEFENBAKER: Le cabinet, monsieur l'Orateur, met les députés à la ration. Le Gouvernement veut faire de nous des machines à voter les impôts levés sans examen du Parlement. On nous refuse l'occasion de porter à l'attention de la Chambre et du pays la situation des anciens combattants, la question de leurs pensions et la nécessité de relever celles-ci du quart par suite de la hausse du coût de la vie. On veut nous priver...

M. L'ORATEUR: A l'ordre! Je rappelle à l'honorable député que je ne puis l'autoriser à débattre un sujet étranger à la motion dont la Chambre est saisie.

M. DIEFENBAKER: Cela même, monsieur l'Orateur, indique qu'on nous privera de nos droits.

Des VOIX: Rétractez!

Le très hon. M. MACKENZIE: L'honorable député lance des insinuations.

M. L'ORATEUR: A l'ordre! Je prie l'honorable député de retirer ce qu'il vient de dire.

M. GRAYDON: Il n'a certes rien dit de répréhensible.

M. L'ORATEUR: A l'ordre!

M. GRAYDON: Que trouve-t-on à reprendre?

M. DIEFENBAKER: Je n'ai fait aucune réflexion désobligeante sur votre compte, monsieur l'Orateur.

Vous m'avez dit que je ne pouvais pas prendre la parole à propos de la présente motion, alors que, en ma qualité de député, je veux parler au nom de ceux qui n'ont pas la permission de le faire dans cette enceinte. Avez-vous dit que je portais atteinte à votre réputation? Je ne l'ai jamais fait.

M. L'ORATEUR: A l'ordre. L'honorable député comprend combien il est difficile à l'Orateur de se montrer impartial et respecter la liberté de parole, tout en maintenant l'ordre et la dignité à la Chambre. Je suis prêt à